

**Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 19 Septembre 2025 à 20h00 – Convocation du 15 Septembre 2025**

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

Etaient présents : M. Christophe MUNCK, Mme Muriel SARY, Mme Anne-Laure MUNSCH, M. Yves DUBS, Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Laurent CHOBRIAT, Mme Martine HOHLER

Absents : M. HOHLER Patrick, excusé, procuration donnée à Mme Chantal COLIN KIEN
M. Johanne DESCELIERS, absent

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Points sur les dossiers en cours

- Archiviste, visite du 22/05/2025

Point à traiter en commission budgétaire, non évoqué lors de celle du 9 septembre. Sur explication de M. le Maire, il est convenu de présenter à la prochaine séance du Conseil Municipal le devis de l'intervenante de la CCS pour cette opération.

- Soirée Sécurité
- Après-midi Formation AMELI avec la CPAM

Ces deux points seront vus en point divers ou une autre séance du Conseil Municipal.

- M. le Maire confirme la date du 9 novembre 2025 pour la Fête patronale

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale, demande qu'une vérification soit faite par rapport aux dates, pour l'Armistice, la Bénédiction des tombes.

- Vidéo surveillance – rue de la Vallée

Règlementation CNIL transmise aux membres du Conseil Municipal.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller municipal, ajoute qu'un cas de doute sur l'implantation des caméras de vidéosurveillance, une demande de vérification avec intervention et contrôle de la Gendarmerie auprès de la Commission départementale de la vidéosurveillance peut être demandée. Directement par un particulier ou sous couvert de la commune si une sollicitation écrite est adressée en mairie.

- Nettoyage de la mare pédagogique

M. le Maire prendra l'attache de l'Association Foncière pour intervention au courant de la semaine prochaine.

- Vente de bois cette année, plan de coupes

A ce jour, la commune ne dispose pas d'éléments concernant la vente de bois cette année.

- Taille buisson – rue du Vignoble

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint regarde pour que l'agent communal intervienne au niveau de la rue du Vignoble en général. Il ajoute que des arbustes sont également à tailler rue du Vignoble, rue des Abeilles. M. Yves DUBS demande la fourniture du cadastre afin d'intervenir sur les parcelles communales et ainsi éviter les mésententes avec les parcelles privées en cas d'élagage. Il préconise

l'envoi d'un courrier aux propriétaires privés pour demander la taille de leurs végétaux si nécessité l'exige.

- Dossier Ochsenbein Maria

M. le Maire indique avoir pris contact avec Enedis depuis plus de 15 jours et est en attente du retour.

- Référent Frelons Asiatique

La commune de dispose pas de référent Frelons Asiatique. M. le Maire indique avoir été destinataire d'une proposition de la Communauté de Communes Sundgau pour l'achat de pièges. Selon la CCS, la commune devrait être munie de 9 pièges pour couvrir le territoire. Les pièges sont vendus 40 €/pièce.

Mais il s'avère que déjà plusieurs habitants sont équipés de ce type de piège. La commune préconise la pose de piège aux abords de l'école maternelle et à la salle communale.

Avant d'acheter les pièges, l'intervention de M. Olivier PFLIEGER en charge de la Sécurité et Prévention à la CCS sera sollicitée.

Un appel sera également fait sur le site de la commune pour demander si un habitant souhaite devenir référent Frelon Asiatique.

- Restauration bancs/tables place du village

La demande de subvention est en étude à la Région Grand Est, le dossier est en cours.

- Dossier 7 000 euros de l'architecte

M. le Maire indique ne pas avoir d'élément de réponse à donner.

Mme. Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale demande encore deux points :

- Facture Thierry MULLER

Il n'y a pas d'avancée sur ce dossier.

- Local Théâtre

Mme Chantal COLIN KIEN demande qu'un contrat une mise à disposition soit mis en place pour le Cercle Théâtral de la Vallée pour l'ancien atelier communal car ils stockent entre autres leurs éléments de décors et sont les principaux utilisateurs.

Il conviendra d'y inclure une clause pour l'Association Sportive de Hausgauen qui l'utilise exceptionnellement pour le marché aux puces annuel.

M. le Maire se charge de rédiger une proposition de contrat à soumettre au CTLV. Une demande de justificatif d'assurance pour le matériel entreposé sera demandée au Cercle Théâtral de la Vallée et sera annexée à la mise à disposition.

1.2 Approbation du compte rendu du 18 juillet 2025

Le Conseil Municipal approuve, avec 9 voix pour dont une procuration, le compte-rendu du 18 juillet 2025.

2) FINANCES

2.1 Eglise Saint Martin

M. le Maire fait une introduction pour le projet de rénovation de l'Eglise Saint Martin avec les éléments chiffrés et les derniers éléments connus à ce jour.

Suite à l'audit de l'entreprise BODET de la partie clocher de l'Eglise Saint Martin de Hundsbach, église paroissiale pour les deux communes de Hundsbach et Hausgauen, M. le Maire de Hundsbach a pris un arrêté interdisant le fonctionnement et l'utilisation de la sonnerie des cloches ainsi que l'interdiction de pénétrer dans la tour du clocher depuis fin juin et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mémoire, lors des Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint Martin de Hundsbach, en date des 17/04/2025 et 13/07/2025, différents devis et estimations du coût des travaux sur l'ensemble ont été présentés pour un montant approximatif de 350 000 € à 500 000 €.

Lors du Conseil Municipal de Hundsbach en date du 11 septembre dernier, une délibération a été prise concernant le financement des travaux de l'Eglise paroissiale Saint Martin.

La commune de Hundsbach a délibéré pour la réalisation du projet dans sa globalité afin de bénéficier de toutes les subventions. La commune de Hundsbach compte également saisir l'intervention d'un maître d'œuvre pour encadrer le projet sur tous les chantiers pour une sécurité complémentaire. Il a également été délibéré de mettre en place un système de sonnerie électronique de cloches provisoire.

Considérant la situation financière de la commune de Hausgauen et dans un souhait de conserver les efforts réalisés durant ce mandat pour son amélioration, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à l'engagement de la commune de Hausgauen pour le projet de rénovation de l'Eglise Saint Martin tel que délibéré par la commune de Hundsbach.

Sur ces explications,

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal décide avec 7 voix pour et 2 abstentions dont 1 procuration, de refuser de participer au projet de restauration de l'Eglise Saint Martin dans sa globalité proposé par la Commune de Hundsbach.

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la solution alternative « provisoire » proposée par la Commune de Hundsbach pour remédier à l'arrêt des cloches.

Pour un montant d'un peu plus de 4 000 € HT (prix du matériel mais hors installation et main d'œuvre).

M. le Maire informe également que le Conseil de Fabrique de l'Eglise s'oppose à cette installation provisoire.

Toujours d'après l'audit de l'entreprise BODET et les différents devis fournis par la commune de Hundsbach, les travaux portant uniquement sur la rénovation du clocher, à savoir, la restauration des cloches, le remplacement du beffroi et la réfection du plancher du clocher et de l'escalier seraient compris dans une enveloppe globale comprise entre 79 100 € et 93 120 € TTC.

Considérant que le Conseil de Fabrique est contre l'installation électronique comme solution d'attente provisoire jusqu'à la réfection du clocher ;

Considérant qu'un appel à dons est envisagé par le Conseil de Fabrique ;

Considérant que le Conseil Municipal de Hundsbach est pour l'installation électronique ;

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer quant à la réalisation ou non, des travaux concernant la rénovation du clocher uniquement, c'est-à-dire, les accès, les cloches et beffroi.

Sur ces explications,

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour dont 1 procuration et 1 abstention, d'approuver la réalisation des travaux de rénovation du clocher uniquement, certaines conditions sont demandées, à savoir :

- Quel que soit le maître d'ouvrage, que la participation de la commune de Hausgauen soit calculée sur l'enveloppe globale comprise entre 79 100 € et 93 120 € TTC précitée pour la réfection de la partie dite « tour et clocher de l'église »
 - Que soient déduits, le retour TVA, les subventions et toutes autres recettes de la facture initiale
 - Que soit divisée pour moitié à 50/50, le solde restant pour les deux communes de Hundsbach et Hausgauen
 - Que la commune de Hausgauen s'acquittera de sa quote-part à la fin des travaux

Les éléments chiffrés pour la réfection du clocher proviennent : (montant TTC)

Réfection des cloches – remplacement beffroi 70 964.40 €

Réfection plancher et escalier

Proposition 1 10 272.60 €

Proposition 2 8 152.80 €

Proposition 3 22 080.00 €

L'ensemble de ces délibérations du point 2.1 Eglise Saint Martin sera également adressé à M. STOECKLIN David, Président du Conseil de Fabrique.

M. le Maire ajoute que le projet pour l'ossuaire est mis en attente pour le moment.

2.2 Désignation des 3 membres pour le COPIL Eglise Saint Martin

Sur la décision du Conseil Municipal de la commune de Hundsbach en date du 8 septembre 2025, instaurant un groupe de travail pour la rénovation de l'Eglise Saint Martin comprenant la désignation de 3 membres du Conseil Municipal de la commune de Hausgauen,

Le Conseil Municipal décide, avec 9 voix pour dont 1 procuration de désigner :

- 1- M. Joseph Maurice WISS, le Maire
 - 2- M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint
 - 3- M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint

Pour représenter la commune au sein du groupe de travail « Rénovation Eglise Saint Martin ».

Il est cependant à noter que ce même groupe de travail pourra être modifié lors des prochaines élections municipales.

En conséquence, une nouvelle délibération de désignation sera prise.

2.3 Travaux rue du Vignoble

M. le Maire présente la situation de la rue du Vignoble qui nécessite des travaux suite aux perturbations météorologiques avec des orages relativement importants, pluies diluviales et coulées de boues.

Il rappelle que des travaux étaient prévus en 2019 mais l'entreprise n'a pas fait le nécessaire. M. Laurent CHOBRIAT en demande la raison. M. le Maire répond ne pas avoir d'explications de la part de l'entreprise.

Il indique avoir été contacté par la Collectivité Européenne d'Alsace pour une subventions dont la commune pourrait bénéficier, pour ces travaux de voiries et notamment pour les deux dossiers déjà en instance auprès de la Région dans le cadre de la subvention « Coup de Pouce ».

Pour mémoire, il s'agit du projet « Tables et Bancs » de la place centrale du village et la restauration du Blidstock à la Chapelle Saint Brice.

M. le Maire donne donc des explications pour les travaux de voirie.

Les travaux consisteraient à modifier l'orientation des flux d'eau en séparant les eaux pluviales du fossé longeant le terrain de football du réseau unitaire communal de la rue du Vignoble.

Une traversée de chaussée au niveau du panneau de signalisation « Stop » du chemin d'accès au stade, par une conduite de buse en béton enfouie et surmontée d'une grille permettrait la récupération des eaux de ravinement en amont. Les eaux ainsi récupérées seront ensuite dirigées vers la rivière le Thalbach par le bassin versant forestier communal et ainsi résoudre le problème récurrent d'inondations des propriétés en aval des travaux.

Il présente deux propositions, la troisième est en cours de rédaction pour le lendemain.

Les entreprises sollicitées sont TP FEDERSPIEL, ENCER et BRUETSCHY.

Le devis de l'entreprise BRUETSCHY suivra.

M. le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de donner une réponse avec transmission des éléments du dossier pour le 25 septembre 2025 au plus tard pour bénéficier de la subvention de la CEA.

Une réponse sera apportée par la CEA au 30 septembre 2025.

Sur ces explications,

Considérant les devis fournis et l'offre en attente,

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour dont 1 procuration, de permettre au maire et ses deux adjoints, de choisir et de signer, après comparatif et concertation entre eux, la proposition la plus avantageuse et adaptée pour ces travaux de voirie, entre l'entreprise ENCER, l'entreprise TP FEDERSPIEL et l'entreprise BRUETSCHY.

M. le Maire indique, en conséquence, soumettre le dossier auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que le dossier « Tables et Bancs » de la place centrale du village et la restauration du Blidstock à la Chapelle Saint Brice pour l'octroi d'une subvention.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère municipale, ajoute qu'une aide supplémentaire peut également être sollicitée auprès de l'Association SOS Calvaire.

2.4 Droit de place – mise en place

La commune de Hausgauen reçoit au niveau de la place centrale de manière occasionnelle ou hebdomadaire des commerçants ambulants, comme par exemple Cockt'Elo, bar nomade présent sur le ban communal tous les mardis soir.

Compte tenu de la mise à disposition de l'emplacement ainsi que la fourniture d'électricité de la part de la commune, la mise en place d'un droit de place/stationnement est demandée par la municipalité.

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour dont 1 procuration,

- de mettre en place, à compter du 1^{er} octobre 2025, le droit de stationnement
- de fixer le prix à 5 € par jour pour droit de place.

Une période d'essai gratuite pour 2 jours – consécutifs ou non est prévue afin de faciliter l'implantation du commerçant ambulant.

2.5 Fin de Windows 10 – renouvellement de matériel

À partir du 14 octobre 2025, les ordinateurs fonctionnant avec Windows 10, une version apparue en 2015, cesseront de recevoir des mises à jour de la part de son développeur, Microsoft. Ces correctifs étaient destinés à « mettre régulièrement à jour le système d'exploitation, car il était devenu la cible de nombreuses cyberattaques.

Microsoft a conseillé aux utilisateurs de passer à Windows 11, disponible depuis 2021.

En conséquence, M. le Maire a pris l'attache du prestataire informatique pour le remplacement du poste du secrétariat de la mairie.

Deux propositions ont été transmises, une pour un équipement fixe et l'autre pour un équipement portatif.

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de solliciter avec un devis complémentaire pour une station d'accueil permettant de garder le confort d'un équipement fixe mais d'ajouter l'avantage de la portabilité pour les réunions par exemple. La décision est donc reportée.

2.6 Devis Matériel Pompiers

La commune de Hundsbach a transmis pour information et pour validation, deux devis pour du matériel « Sapeurs-Pompiers Hausgauen/Hundsbach ».

Un devis concerne la fourniture de nouveaux vêtements et l'autre devis concerne l'achat d'un seau pompe de 15 litres. M. le Maire indique les montants ainsi que le montant de la participation de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres et représentés de valider l'achat des équipements pour les sapeurs-pompiers.

3 URBANISME

3.1 Avenant à la convention pour la mission de récolelement

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a été destinataire de la proposition d'avenant à la convention du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau (PETR).

**Délibération portant adhésion de la Commune au nouveau service récolelement
du PETR du Pays du Sundgau,**

Considérant que Monsieur le Maire au nom de la Commune est compétent pour la délivrance des actes d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations du droit du sol fait l'objet actuellement d'une convention avec le service d'autorisation droit des sols du PETR du Pays du Sundgau ;

Considérant que l'article R. 462-7 du code de l'Urbanisme oblige le maire à effectuer un récolelement des travaux ;

Considérant que l'article R. 462-6 du code de l'Urbanisme donne la faculté pour le maire de procéder à un récolelement facultatif des travaux ;

Considérant que ces obligations requièrent des compétences techniques et juridiques particulières que le Maire ne peut assurer seul efficacement ;

Considérant que le suivi de ces autorisations peut donc être effectué avec l'aide d'un service de récolelement ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 4 octobre 2023, approuvant la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des travaux ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 14 novembre 2023 approuvant le principe du financement du lancement du service de récolelement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population ;

Considérant que la commune, par décision en date du 11 décembre 2023 a décidé d'adhérer à la mission de récolelement,

Considérant la situation et les enjeux du financement de cette mission exposés et débattus lors de 4 réunions d'échanges organisées en juin 2025 auprès des communes adhérentes,

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR Pays du Sundgau en date du 9 juillet proposant de faire évoluer le mode de financement et l'organisation des contrôles,

Considérant la nécessité de faire évoluer ces points au travers d'un avenant à la convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 à L.5111-8) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.461-1 à L463-1), R.462-6 et suivants ;

Approuve le projet d'avenant à la convention d'assistance au contrôle et à la conformité des autorisations d'urbanisme délivrées par la commune proposé par le PETR du Pays du Sundgau et adoptée lors du conseil syndical du 9 juillet 2025 ;

Autorise le maire à signer l'avenant qui décrit les nouvelles modalités de financement et le processus d'organisation des contrôles obligatoires ;

Autorise le maire à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;

Autorise le maire à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

POUR : 9 dont 1 procuration

CONTRE : /

ABSTENTION : /

4 DIVERS

4.1 Salle communale – Location Cours de Qi Gong

M. le Maire présente la demande de Mme MARTZ, enseignante de Qi Gong, art énergétique chinois basé sur la coordination de mouvements lents et fluides, de la respiration et la concentration.

Elle sollicite la commune pour une mise à disposition de la salle communale « Le Thalbach » pour y dispenser deux cours dans la semaine à raison d'une heure par session, les créneaux demandés sont les jeudis matin et les mardis soir.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal décide de ne pas mettre à disposition la salle communale « Le Thalbach » considérant les antécédents avec le chauffage de la salle et par cohérence avec les associations occupantes du site précédemment.

M. le Maire présente une seconde demande, celle de l'Association Les 2 Roues de l'Espoir de Wittersdorf qui souhaite occuper la salle « Le Thalbach » le mercredi 3 décembre 2025 pour un « Spectacle de Noël », regroupant environ 100 personnes (enfants et accompagnants).

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal est favorable à cette occupation et précise que le forfait journalier hors week-end et jours fériés sera appliqué.

4.2 Prochaine ouverture du débit de boissons : date

Lors de la dernière commission animation / communication en date du 25 août dernier, les dates d'ouverture du débit de boissons communal ont été fixés :

Les 10 et 11 octobre 2025 à partir de 18h à la salle communale « Le Thalbach »

Ces deux jours ouvertures ne comporteront pas de « petite restauration ».

4.3 Adhésion SACEM

Considérant le caractère annuel de l'adhésion à la nouvelle formule proposée par la SACEM, les membres du Conseil Municipal reportent cette adhésion pour une réétude de la proposition en 2026.

4.4 Cadeaux des Ainés

Sur approbation de la dernière commission Animation du 25 aout dernier, pour le cadeau des Ainés, le choix des chèques cadeaux est retenu comme l'an passé.

Mme Martine HOHLER, Conseillère Municipale prendra en charge la commande et la vérification des bénéficiaires.

Mme Anne-Laure MUNSCH, Conseillère Municipale ajoute que la nouvelle institutrice et les enfants de l'école maternelle participeront aux cadeaux des Ainés en confectionnant des porte-clés.
Elle précise aussi que l'institutrice participera également pour « Halloween ».

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale, rappelle à M. le Maire, qu'il conviendrait de remercier encore ce mois-ci le Club Photo, M. BASLER Clément et Edwige et Evelyne de HEP MI UF comme déjà vu en commission budgétaire le 9 septembre dernier.

4.5 Bulletin Communal

M. le Maire prend la parole et demande à faire un point sur les articles à paraître dans le prochain bulletin communal.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale, demande l'insertion de l'article de la CNIL portant sur la réglementation de la vidéosurveillance.

Départ de M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller municipal à 22h50.

4.6 Autres interventions

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale

-Infiltration plafond chapelle Saint-Brice

M. le Maire indique qu'il faudra aller voir sur place aux prochaines pluies pour constat.

-Comment savoir que le stationnement des voitures est interdit rue de la vallée près du Moulin ?

M. le Maire précise qu'il ne peut interdire le stationnement des voitures, la route nécessiterait une signalétique spécifique. Le marquage au sol jaune réglemente le stationnement le long de la chaussée. Une ligne jaune en pointillée le long du trottoir indique que les automobilistes n'ont pas le droit de s'y stationner.

-Couper les branches de l'érable au sentier des écoliers

M. le Maire ajoute que le nécessaire a été fait, il reste quelques branches à ramasser.

-Combien de temps la voiture accidentée restera-t-elle sur le parking de la salle communale ?

Le dossier est en cours la Brigade Verte et la Gendarmerie s'en chargent, il convient d'abord d'identifier le propriétaire pour lui notifier la demande d'enlèvement au risque d'une amende.

-L'association culture et solidarité souhaite présenter son projet Chemin pour tous lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire prend note de la requête de M. ZIMMERMANN, Président de l'association Culture et Solidarité, il sera donc invité lors de la prochaine séance du Conseil Municipal à 19h30.

M. Johanne DESCELIERS, Conseiller Municipal

-Où en est le dossier Ochsenbein avec les arbres le long de la route ? Réponse :

1.1 Points sur les dossiers en cours

-Pour les trottoirs, serait-il envisageable de faire un samedi nettoyage en invitant la population pour les trottoirs ou d'organiser une balayeuse comme certaines rues sont vraiment très (vertes) ?

M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint répond dans l'affirmative en indiquant que M. Johanne DESCELIERS, Conseiller municipal devrait se charger de l'organisation de cette matinée, proposition de date....

- Suite à la dernière réunion M. Christophe MUNCK avait parlé d'une fuite d'eau à la salle, est ce que la fuite a été trouvée et réparée car on parlait quand même de beaucoup de litres à l'heure ?!

M. le Maire est intervenu et a réparé la chasse d'eau défectueuse.

- Est-ce que la transmission du programme des coupes par M. FELLET, garde-forestier a déjà été reçu ? Réponse :

1.1 Points sur les dossiers en cours

M. Christophe MUNCK, 2^{ème} adjoint

Une action est-elle menée contre la personne, en BMW bleue, qui traverse le village plusieurs fois par jour et depuis des semaines à une vitesse réellement excessive ?

M. le Maire répond qu'il faudrait identifier le véhicule (photo, numéro de plaque d'immatriculation) en question et faire un signalement à la Gendarmerie.

M. Patrick HOHLER, Conseiller Municipal

Ne faut-t-il pas clôturer la place de jeux sur 2 côtés : à savoir, rue Bellevue et rue de la Vallée, j'ai vu plusieurs fois des parents courir après les enfants...que ce soit pendant les apéros du mardi soir ou même en journée... Merci pour la sécurité de notre avenir.

Aucune réponse n'a été apportée pour une éventuelle « clôture » au niveau de la place centrale du village.

M. Yves Dubs, 1^{er} adjoint : point Matériel Service Technique

- la demande de réparation pour la débroussailleuse à hauteur de 600.00 € n'est pas réalisée à ce jour, l'ouvrier communal dispose déjà d'une débroussailleuse suffisante.

- le remplacement du taille-haie est nécessaire, un devis est proposé pour un montant de 557.00 €

Il précise également que les fleurs de bacs ont toutes été enlevées sauf à l'Eglise Saint Martin de Hundsbach.

M. le Maire rajoute que les panneaux de signalisation « hiboux » - Extinction de l'éclairage public et le panneau attention dos d'âne vont être installés.

Une réunion doit être convaincue en urgence avec Me BRUNNER, concernant le rejet du référentiel pour le chauffage de la salle Le Thalbach, une demande de rencontre le mardi 23/09 à partir de 17h30 sera transmise à Me BRUNNER dès lundi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain Conseil Municipal : **24 octobre 2025** à **20h00**
+ M. ZIMMERMANN Association Culture et Solidarité à **19h30**